

CONSEIL MUNICIPAL DE PRÉVESSIN-MOËNS

Procès-verbal Séance du 3 avril 2012

Le Conseil Municipal de PRÉVESSIN-MOËNS s'est réuni, en session ordinaire, à 20h30 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LAURENSON, Maire.

Etaient présents : G. MAURIN - F. LE SOURD - JF. PATRIARCA - M. KUNG E. MALAVALLON - E. BLONDET - JP. DUVAUX - H. FELIX-BANCHAREL (Adjoints) - S. RANGOD - A. BOYER - D. TSHITUNGI - H. PINIER F. PHILIPPON - C. FRAMMERY - J. PILS - S. VEYRAT - S. RAVOT JC. CHARLIER - M. HOLTSCHI-BRUGGER - P. BARMETTLER

Absents excusés : Y. BASSET - D. FLOCH - C. SAINTE-CROIX - N. DONGOIS (procuration à J. PILS) - I. PEZZONI (procuration à C. FRAMMERY) A. GONZALEZ (procuration à S. RANGOD) - E. IMOBERSTEG (procuration à JC. CHARLIER) - S. ROMY (procuration à M. HOLTSCHI-BRUGGER)

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. HOLTSCHI-BRUGGER souhaite faire rajouter un point divers portant sur la non conformité du bon à tirer de l'article donné par la minorité pour le journal communal. Le Maire relève la gravité des propos de M. HOLTSCHI-BRUGGER, cette dernière regrettant la perte d'esthétisme engendrée par la modification et la césure faite au milieu d'une phrase. Le Maire pense que ce genre de désagrément aurait pu être évité si M. HOLTSCHI-BRUGGER était arrivée à l'heure en commission, ce à quoi elle répond que devant subir des examens médicaux, il lui était impossible d'être à 2 endroits en même temps et que le laps de temps imparti à l'approbation de l'article était inférieur à 2 jours entiers.

F. LE SOURD s'étonne de la réclamation de M. HOLTSCHI-BRUGGER et souhaite donner les précisions qui s'imposent :

- il avait été convenu que la page de la minorité serait communiquée lors de la commission Communication, ce qui n'a pas été le cas puisqu'elle a été remise à l'accueil en l'absence de tout représentant du groupe minoritaire à cette réunion ; le respect de cette procédure aurait permis de discuter et de se mettre d'accord sur la manière de s'organiser ;
- l'essentiel du temps qu'elle-même a passé en mairie durant la semaine précédant le conseil a porté sur la mise en page des 23 autres pages que comporte le bulletin municipal ce qui représente un gros travail effectué avec l'aide de la graphiste. L'article de la minorité ayant été mis en page le mercredi 28 mars, F. LE SOURD indique qu'elle a envoyé un mail à M. HOLTSCHI-BRUGGER ainsi qu'à S. ROMY signalant que la page était prête à être consultée en mairie ce même jour, à compter de 14h30. Tout en compatissant aux problèmes de santé de M. HOLTSCHI-BRUGGER, F. LE SOURD regrette qu'aucun de ses 4 colistiers n'ait pris le relais afin de venir vérifier le document à sa place ;

- personne n'étant passé le jeudi 29, le bon à tirer a été signé et envoyé le vendredi 30 en fin de matinée, avant le passage en début d'après-midi de M. HOLTSCHI-BRUGGER.

F. LE SOURD regrette que pour une seule ligne qui serait décalée on puisse porter une réclamation qu'elle trouve très exagérée et répète ce qu'elle a d'ores et déjà expliqué par courriel à M. HOLTSCHI-BRUGGER, à savoir que le texte, les couleurs et les illustrations sont ceux fournis, quant à la mise en page elle reste globalement la même à 99.5 %. Elle espère que le calendrier préparatoire du prochain numéro soit plus favorable et fait remarquer que, depuis 2008, la minorité n'a fait aucune contribution autre que sa page pour l'élaboration du journal et trouve dommage qu'un tel motif de reproche lui soit adressé, sachant tous les retours très positifs que suscite cette publication.

P. BARMETTLER souligne que l'envoi d'un simple courriel aux élus de la minorité, non membres de la commission Communication, leur permettrait de prendre connaissance de la nécessité de signer le bon à tirer.

F. LE SOURD répond qu'aucune personne spécifique n'a été désignée au sein de la minorité pour venir signer le bon à tirer, M. HOLTSCHI-BRUGGER avait la possibilité de contacter les membres du groupe minoritaire. Désormais elle enverra une copie aux 5 élus concernés et insiste sur le fait que l'article qui sera publié n'est pas dissemblable de celui qui a été communiqué.

M. HOLTSCHI-BRUGGER maintient que l'article a été remis en temps et en heure, soit avant la commission Communication. F. LE SOURD, sans vouloir être procédurière à outrance, fait remarquer que l'article doit être remis au cours de la commission et non à un membre du personnel communal, dans le respect de la procédure qui a été mise en place.

Compte-tenu de la réponse donnée à ce point divers en préambule du conseil municipal, l'ordre du jour suivant est adopté :

- NOMINATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE
- APPROBATION PROCES VERBAL DU 06/03/2012
- COMPTES RENDUS REUNIONS COMMISSIONS MUNICIPALES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES
- FINANCES 2012
 - A. BUDGET GENERAL : DECISION MODIFICATIVE N° 1
 - B. FONDS SOLIDARITE LOGEMENT : CONTRIBUTION 2012
 - C. SUBVENTION
- PLAN LOCAL D'URBANISME - CONFIRMATION DES PERIMETRES L 111-10 - SECTEURS DE « LA BRETONNIERE » ET DU « CENTRE »
- ANNEXES COMPLEXE SPORTIF SALLE POLYVALENTE G. LAVERRIERE
 - A. DEPOT AUTORISATIONS
 - B. DEMANDE DE SUBVENTIONS
- PHASE II GROUPE SCOLAIRE DE LA BRETONNIERE : AUTORISATION SIGNATURE AVENANTS
- MODULAIRES GROUPE SCOLAIRE DES GRANDS CHENES : AUTORISATION SIGNATURE AVENANT MARCHE CONCEPTION REALISATION
- CONVENTION UNIRESO : OFFRE PROMOTIONNELLE 2012
- COMPENSATION FINANCIERE FRANCO-GENEVOISE : MOTION
- OFFICE NATIONAL DES FORETS : VCEU
- TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES
- RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DÉLÉGATIONS REÇUES PAR DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
- DIVERS

2. NOMINATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Est nommé S. RANGOD.

3. APPROBATION PROCES-VERBAL DU 06/03/2012

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

4. COMPTES RENDUS REUNIONS COMMISSIONS MUNICIPALES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES

a) Travaux / Voirie / Environnement du 27/03/2012 (JP. DUVAUX)

JP. DUVAUX rapporte au conseil le suivi des travaux :

➤ travaux en cours :

- restauration parc du château : 50 tilleuls de Crimée ont été plantés par l'entreprise APTV en remplacement des bouleaux abattus, le montant de la renaturation de l'allée principale s'élève à 13 000 € HT ; la réalisation de cette opération accélère le programme pluriannuel de modernisation de l'éclairage public puisque des candélabres en câblage aérien sur les anciens bouleaux ont été supprimés et qu'il convient d'anticiper la dernière phase de travaux avec la pose de cinq lampadaires sur l'allée centrale. Le génie civil de l'éclairage public du parc étant terminé et des pelles étant à portée de main lors du terrassement, a été réalisée dans le même temps la mise en conformité des équipements électriques des manifestations (pose de fourreaux câblés et bornes escamotables). La manifestation "25 ans du Léman" nécessitant la pose d'édicules sanitaires, une plate-forme pour l'accueil de ces blocs, accessibles aux personnes à mobilité réduite, et le raccordement des eaux usées seront nécessaires ;
- marché à bons de commande entretien réseaux et voirie divers : les arrêtés ont été pris et les travaux vont commencer cette semaine pour les interventions sur la voirie et le curage des fossés. L'entreprise NABAFFA a terminé un muret de soutènement sur environ 50 mètres route du Stade qui définit un alignement ;
- route de Mategnin : la mission de maîtrise d'œuvre a été notifiée à la SCP DUCRET-GROS pour un montant de 12 375,00 € HT. L'objectif est de lancer les travaux dès le mois de mai pour que la piste cyclable soit opérationnelle dès les premières manifestations ;
- modernisation éclairage public : la commune mène une réflexion sur la mise en place d'un contrat performance pour l'exploitation et la gestion de son parc d'éclairage public pour 2013, intégrant des critères de performance et de gestion.

➤ divers :

- SIeA : JP. DUVAUX explique qu'il s'est rendu à une réunion du syndicat le 24 mars, accompagné par E. IMOBERSTEG et donne quelques informations délivrées lors de cette rencontre :
 - seules 19 communes urbaines ont délégué la compétence éclairage public au SIeA ;
 - la pose de la fibre optique, projet qui s'étalera jusqu'en 2015 et qui a mobilisé un investissement à hauteur de 230 M €, ne comprend à l'heure actuelle que 7 500 abonnés, chiffre qui inquiète quelque peu. Sachant qu'aucun opérateur national ne s'est encore positionné sur ce marché, les espérances dans ce domaine sont grandes. A l'heure actuelle, l'opérateur Orange semble plus préoccupé par les procès intentés au SIeA sur la propriété des fourreaux souterrains.

JP. DUVAUX indique que la prochaine réunion Vie associative est programmée le 4 avril.

b) Urbanisme du 22/03/2012 (E.BLONDET)

E. BLONDET indique que la commission a examiné et donné un avis favorable à :

- 5 déclarations préalables ;
- 2 permis de construire, dont celui du préau de l'école des Grands Chênes ;
- 1 permis d'aménager modificatif.

D'autre part, les membres de la commission ont émis un avis favorable pour la confirmation des périmètres L111-10 déjà délimités au plan de zonage du PLU en vigueur concernant La Bretonnière et Le Centre, point à l'ordre du jour du conseil.

Un projet d'extension de villa a également été présenté mais, devant l'ampleur de celui-ci, il a été convenu de consulter le SCoT et M. SARTORI, urbaniste conseil de la commune.

E. BLONDET rappelle que la prochaine commission aura lieu le 26 avril à 18 heures.

c) Travaux / Bâtiments / Développement durable du 27/03/2012 (JF. PATRIARCA)

JF. PATRIARCA rapporte au conseil les points suivants :

➤ **travaux en cours :**

- école des Grands Chênes :
 - modulaire maternelle : les reprises pour la finition du bâtiment sont en cours : faïences, sols, unité de chauffage, etc. ;
 - modulaire élémentaire : le permis relatif à la création de 2 salles de classe et d'une salle informatique prévue en septembre sera bientôt déposé ;
 - alarme incendie : un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été passé avec le cabinet CETBI pour la reprise de tout le système d'incendie avec sa centrale, cette opération se révélant trop complexe pour les électriciens contactés ;
 - préau école maternelle : le permis de construire a été déposé et accordé ;
 - extension cantine : pour terminer complètement ce projet, seule une porte coupe-feu reste à poser, ce qui sera fait courant de l'été ;
 - appartement au-dessus de la cantine : les travaux sont commandés et seront faits pour la rentrée de septembre ;
- école de la Bretonnière – agrandissement phase II : les travaux sont terminés à l'exception de la reprise des grillages qui se fera rapidement puisque le portail et le portillon sont déjà posés. Un permis modificatif sera déposé pour le préau de la maternelle ;
- complexe sportif – agrandissement vestiaires : un appel d'offres est en cours d'élaboration par l'architecte. Le comité de pilotage de ce complexe se réunira le 24 avril à 17 heures, auquel sont invités les membres des commissions Travaux et Vie associative ;
- projet appareils de fitness extérieurs parc du château : ce projet, supervisé par C. FRAMMERY, est prévu pour comprendre différents agrès qu'il faudra choisir après réception des devis ;
- aménagement bureaux de la mairie : une réunion avec le cabinet CETBI a permis de définir les travaux de transformation et étudier la manière de les réaliser sans déplacement du personnel ;
- agrandissement centre de loisirs du Prieuré : les canalisations qui étaient à contre-pente ont été refaites et la salle qui a été intégrée au centre devrait être opérationnelle pour le début des vacances.

d) Information (F. LE SOURD)

F. LE SOURD indique que :

- la commune a fait l'acquisition de vélos électriques qui sont mis à disposition des élus et du personnel pour intervention sur différents sites ;

- le service Information met en place des procédures pour que les contributions des associations soient plus faciles à intégrer, notamment la mise en valeur d'évènements ponctuels ou des personnalités ou membres qui ont œuvré d'une manière sortant de l'ordinaire ;
- la commission s'est penchée sur différents supports de communication ;
- le dernier journal comporte un article sur la ligne O qui a fêté son 1^{er} anniversaire, dont le bilan, présenté lors de la commission des Transports de la CCPG, s'avère satisfaisant et tend vers un certain optimisme puisque la fourchette espérée était de 25 000 à 30 000 passagers et que le chiffre des 20 000 a été atteint en octobre 2011, la fréquentation en novembre et décembre ayant permis de dépasser les estimations de fréquentation. Des comparaisons avec d'autres lignes transfrontalières ont également été données, sachant qu'elles sont toutes déficitaires à des degrés divers, ainsi que le coût moyen/passager :
 - ligne F : 0.30 €
 - ligne Y : 0.38 €
 - ligne O : 0.71 €
 - ligne T : 3.7 €

G. MAURIN pense qu'il est plus pertinent d'évoquer le montant du déficit/ligne de transport. F. LE SOURD précise que les chiffres mettent en avant le fait que le coût de la ligne O est proche de celui des lignes implantées depuis bien plus longtemps avec des fréquences plus élevées. La moyenne de voyageur/véhicule de la ligne O est de 20, quelle que soit la portion considérée.

En réponse à la demande de M. HOLTSCHE-BRUGGER, F. LE SOURD transmet les informations données par M. MARI, attaché commercial TPG, à savoir que les offres commerciales s'étalent sur 5 semaines pour toute la région, qu'elles peuvent éventuellement être étendues d'une semaine supplémentaire mais pas jusqu'au 31 août. Néanmoins, C. FRAMMERY précise qu'il existe une possibilité de différer la date de début de l'abonnement, ceci jusqu'à 3 mois. F. LE SOURD ajoute que l'impact des actions promotionnelles a un effet rapide et évident sur la fréquentation de la ligne.

e) Action culturelle du 27/03/2012 (F. LE SOURD)

F. LE SOURD donne le détail des actions en cours :

- cours d'éveil musical à destination des 5/6 ans. Pris en charge par les Centres Musicaux Ruraux, organisme qui fournit les actuels intervenants en musique, ces cours débiteront à la rentrée de septembre pour les écoliers en grande section et en CP. Une information a d'ores et déjà été envoyée aux parents, sachant que les groupes seront de 12 enfants maximum ;
- sortie car pour l'art Martigny du 5 mai et dernier car pour l'art Jeunesse au Forum Meyrin du 25 avril pour voir le spectacle Cendrillon, mis en scène par Joël Pommerat. Toutes les places des cars pour l'art Jeunesse ont trouvé preneur, hormis quelques unes de la 1^{ère} sortie, comme à l'accoutumée en début de saison culturelle ;
- la tête d'affiche de la fête de la Musique ayant été trouvée, ne restent que des questions de logistique à régler : stationnement, installations diverses, etc. Le seul souhait est de ne pas avoir la pluie pour cette édition.

f) SCoT et Communauté de Communes du Pays de Gex du 29/03/2012 (G. MAURIN)

1. SCoT

G. MAURIN donne lecture des points abordés lors de cette séance :

- approbation du compte administratif 2011 et vote du BP 2012 ;
- approbation du plan de mobilité douce présenté par un bureau d'études afin de

l'intégrer dans le plan de mobilité durable. Le Maire indique que le chiffrage pour ce 1^{er} niveau hiérarchique de la mobilité douce est de 17 M €. G. MAURIN précise qu'il s'agit d'estimations qui seront affinées et qu'un fonds de concours devra être mis en place par les communes ;

- ligne de transport Coppet/Sauverny/Grilly : le Maire explique qu'une participation financière a été évoquée uniquement au niveau de l'étude, sachant que le déficit jusqu'à Sauverny serait de l'ordre de 60 000 €. La prolongation jusqu'à Grilly impliquerait une participation calculée à partir de la population desservie et sur les kilomètres parcourus sur le territoire, ce qui risque de coûter cher pour acheminer un nombre vraisemblablement très faible d'usagers. G. MAURIN indique que les représentants de Grilly sont très intéressés et envisagent la possibilité de faire des aménagements adéquats ;
- comité de pilotage RD 35 / RD 1005 et RD 984 : le Maire a rappelé que les objectifs du Conseil Général n'étaient pas axés sur la création de routes mais sur l'accentuation des transports en commun ;
- procédure de modification du SCoT : le Maire rappelle que le projet de tram à Saint-Genis-Pouilly est conditionné de la part des autorités suisses, par l'obligation que les zones desservies soient significativement construites et habitées à la Porte de France. Afin de pouvoir respecter cet engagement, Saint-Genis-Pouilly doit entamer une révision de son PLU, induisant une modification du SCoT. Il rappelle que ce dernier fixe des taux d'accroissement des communes entre 2007 et 2017 et indique que Saint-Genis-Pouilly est quasiment rendue au bout de ses possibilités d'accroissement avec 800 logements bâtis alors que sa fourchette est comprise entre 800 et 1 000 logements. L'urbanisation de la Porte de France nécessaire à l'arrivée du tram étant estimée à 1 000 logements, il convient d'entamer les révisions nécessaires. Le Maire a mis en exergue la question préalable à toute prise de décision relative au décret autorisant l'attribution des 30 % de SHON en plus et l'acceptation ou non de son application au SCoT. A l'heure actuelle, seule l'application sur les zones U paraît claire, ce qui n'est pas le cas sur les zones 1AU. Les services de l'Etat seront sollicités par la CCPG fin d'avoir les éclaircissements nécessaires à toute prise de décision. G. MAURIN revient sur l'obligation de la commune de Saint-Genis-Pouilly de construire 1 000 logements supplémentaires pour densifier la zone de la Porte de France. Cette option vient en contradiction avec le SCoT qui, logiquement sera amené à se prononcer contre le projet, à moins de le modifier rapidement (sous 4 à 6 mois). Sachant les bénéfices pouvant être apportés par le tram, l'option de modifier le SCoT a été retenue, certaines communes étant même prêtes à céder des droits à construire.

2. CCPG

- **Validation du DCE relatif au marché de vidéo protection** : le Maire indique que ce point soulève des interrogations de la part des habitants, notamment suite à un article de la presse locale portant sur « le Pays de Gex sera mal protégé ». Certaines communes ont opté pour la vidéo protection, telles Gex, Divonne-les-Bains et Thoiry, à titre communal. La partie CCPG a pour but de contrôler les entrées de véhicules en France, proposition qui avait été déclinée par Prévessin-Moëns, notamment au niveau du rond-point des Anneaux en raison de la qualité des caméras alors proposées dont la précision permettait de reconnaître les personnes sur les parkings des commerces ou les trottoirs. Le projet qui a été mis au vote concerne uniquement les communes qui avaient accepté la vidéo protection : Divonne-les-Bains, Gex, Versonnex et Collonges. Deux élus de Prévessin-Moëns

ont voté pour, 1 s'est abstenu et le dernier a voté contre. G. MAURIN ajoute que le positionnement de ces caméras a fait l'objet d'une discussion car la Suisse en a déjà installé aux douanes et la question d'une action coordonnée et plus efficace a été posée sur les prises de vue. P. BARMETTLER s'interroge sur l'implication financière de la CCPG dans ce domaine alors que leur usage sera dédié à la Police de l'Air et des Frontières. G. MAURIN répond qu'il s'agit d'un projet d'ensemble dans le cadre du CISPD - Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance - pour la pose et le suivi de ces caméras, l'embauche de personnel spécifique au sein de la CCPG étant également prévue ;

- **présentation sur la stratégie économique du Cercle de l'Innovation par M. ESTIEU** : G. MAURIN rappelle que le Cercle de l'Innovation se déploie dans le cadre du PSD - Projet Stratégique de Développement transfrontalier - Ferney-Voltaire / Grand Saconnex, avec le développement de différents espaces économiques. Il propose de communiquer les documents de la présentation aux élus intéressés ;
- **communauté transfrontalière de l'eau** : l'idée de la mise en place de cette communauté a émergé suite aux différents travaux faits en collaboration avec des interlocuteurs genevois et haut-savoyards afin de pouvoir poursuivre certains programmes tels les « contrats rivière ».

g) Personnel (M. KUNG)

M. KUNG indique que :

- le plus gros souci rencontré actuellement est la gestion des absences du personnel pour maladie et qu'une recherche active de remplaçants est en cours ;
- les entretiens pour le recrutement au poste de DGA ont eu lieu en semaine 13 ;
- le planning définitif de tenue des bureaux de vote pour les élections présidentielles a été bouclé et adressé par messagerie électronique, M. KUNG demande à chacun de bien vérifier son contenu après avoir accusé réception et relu le document. Elle précise que la tenue des bureaux sera assurée par les élus et les bénévoles, le personnel communal n'intervenant que pour le dépouillement.

h) CCAS (M. KUNG)

M. KUNG indique que la prochaine réunion aura lieu le 11 avril et qu'un atelier « mémoire en marche », organisé par le CLIC pour les Aînés, se déroulera le 26 avril dans le parc du château.

i) Jeunesse du 28/03/2012 (E. MALAVALLON)

E. MALAVALLON explique que la commission a finalisé l'affiche et les dépliants du 4^{ème} Street Contest et indique que la prochaine commission a été programmée au 23 avril afin de pouvoir en faire la distribution.

Le comité de remise des médailles de la Jeunesse et du Sport a remercié la commune pour le prêt de la salle G. Laverrière pour son assemblée départementale et sa cérémonie de remise de médailles du 31 mars dernier.

j) Jardins familiaux du 28/03/2012 (E. MALAVALLON)

E. MALAVALLON indique qu'une réunion avec les bénéficiaires de jardins familiaux a été organisée avec une bonne participation puisque 16 familles sur 24 sont venues. Il a été convenu qu'il sera procédé à une reprise des jardins non cultivés (7 à 8 parcelles) lors du prochain CCAS, sachant qu'elles seront nettoyées par le personnel communal et réattribuées à des personnes souhaitant vraiment les cultiver.

k) Office de tourisme du Pays de Voltaire (E. MALAVALLON)

E. MALAVALLON indique que le conseil d'administration de l'OT aura lieu le 4 avril, l'assemblée générale ayant de grandes chances d'être fixée au 25 avril.

F. LE SOURD ajoute que le congrès départemental des offices du tourisme et syndicats d'initiative de l'Ain du 27 mars a été organisé par l'OT du Pays de Voltaire à la salle du Levant. La manifestation a été particulièrement bien organisée, notamment dans la manière d'associer Prévessin-Moëns, tant en termes de supports de communication (roll-up) que des diaporamas présentés. Ce partenariat est amené à se renforcer, au-delà des nombreux contacts entre les services Communication de la commune et de l'OT, par une démarche touristique plus appuyée.

l) SIVOM de l'Est Gessien (H. FELIX-BANCHAREL)

H. FELIX-BANCHAREL donne lecture des points abordés lors du dernier comité syndical :

- vote du budget primitif 2012 ;
- attribution des subventions aux associations sportives, au Sou des écoles et à l'association du personnel du SIVOM ;
- approbation de la mise en place d'un service d'accueil pour les élèves des écoles maternelle et élémentaire de l'Intercommunale dans la mesure où toutes les conditions requises pour un bon accueil soient respectées, la plus grande difficulté étant le recrutement de personnel ;
- approbation de la modification du règlement intérieur de la cantine portant sur la non limitation d'accès en fonction de l'activité des parents afin d'être en harmonie avec les règlements de Ferney-Voltaire et Prévessin-Moëns ;
- harmonisation des tarifs de l'accueil périscolaire et de la cantine en fonction du quotient familial ;
- délégation de signature pour les marchés de travaux pour la réhabilitation de 5 classes à la maternelle Intercommunale.

5. FINANCES

A. BUDGET GENERAL : DECISION MODIFICATIVE N° 1

G. MAURIN donne lecture et commente la proposition de décision modificative de la commission Finances du 20/03/2012 :

FONCTIONNEMENT

○ **Recettes :**

- **Impôts et taxes** : + 158 613 € (suite notification des bases)
- **Taxe forfaitaire sur terrain devenu constructible** : 101 780 €
- **Dotations et subventions** : 43 215 €
 - DGF : + 33 946 €
 - compensation de l'Etat : - 731 €
 - subvention pour mobil home Eclat : + 10 000 €
- **Revenu des immeubles** : 4 500 €

TOTAL RECETTES SUPPLEMENTAIRES : 308 108 €

○ **Dépenses :**

- **Charges à caractère général** : 109 500 €
 - 3 000 € contrat location illuminations fin d'année
 - 12 500 € location chapiteau fêtes communales
 - 7 000 € entretien des plantations et nettoyage berges
 - 22 000 € location et installation d'un mobil home pour Eclat
 - 50 000 € entretien bâtiments

- 15 000 € entretien terrain de foot (5 000 € traitement immédiat et 10 000 € pour cet été)
- **Autres charges de gestion courante** : + 52 000 €
 - subvention CCAS : + 5 000 €
 - participation SIVOM : 47 000 €

TOTAL DEPENSES SUPPLEMENTAIRES : 161 500 €

Le surplus sera transféré en investissement soit 146 608 €

INVESTISSEMENT

○ Recettes

☞ Subvention et participation

- + 60 000 € de DETR agrandissement du groupe scolaire des Grands Chênes
- + 25 000 € de participation ERDF (convention pour le développement de la HTA/HTB)

☞ Virement de la section de fonctionnement : 146 608 €

TOTAL RECETTES SUPPLEMENTAIRES : 231 608 €

○ Dépenses

☞ Travaux

- + 20 000 € éclairage public du parc du château (op 285)
- + 55 000 € aménagement du parc pour les manifestations (réseau électrique/édicule sanitaires) - nouvelle opération
- + 10 000 € aménagement des locaux de Chapeaurouge (op 289)
- + 50 000 € agrandissement du groupe scolaire des Grands Chênes (op 294)
- + 15 000 € création de sanitaires au centre de loisirs du Prieuré - nouvelle opération

TOTAL DEPENSES SUPPLEMENTAIRES : 150 000 €

Le surplus, soit 81 608 €, sera inscrit en dépenses imprévues d'investissement.

Désignation		Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
FONCTIONNEMENT			
73	Impôts et taxes		260 393
R 7311	Autres impôts locaux ou assimilés		158 613
R 7388	Autres taxes diverses		101 780
74	Dotations et participations	1 471	44 686
R 7411	Dotation forfaitaire		33 946
R 74751	Participations groupement de collectivités		10 000
R 748314	Dotation unique compensation TP	914	
R 74833	Etat - compensation au titre de la TP	100	
R 74834	Etat - compensation au titre de la TF		740
R 74835	Etat - compensation au titre de la TH	457	
75	Autres produits de gestion courante		4 500
R 752	Revenus des immeubles		4 500
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 471	309 579

Désignation		Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
FONCTIONNEMENT			
011	Charges à caractère général		109 500
D 611	Contrats de prestations de services avec des entreprises		22 500
D 6135	Locations mobilières		22 000
D 61521	Entretien et réparations terrains		15 000
D 61522	Entretien et réparations bâtiments		50 000
65	Autres charges de gestion courantes		52 000
D 6554	Contributions aux organismes de regroupement		47 000
D 657362	Subvention au CCAS		5 000
023	Virement à la section d'investissement		146 608
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			308 108
INVESTISSEMENT			
13	Subventions d'investissement		85 000
R 1341	Dotation d'équipement des territoires ruraux		60 000
R 1388	Autres subventions d'investissement		25 000
021	Virement de la section de fonctionnement		146 608
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT			231 608
Op 285	Eclairage public parc du château		20 000
D 2315	Installations, matériel et outillage techniques		20 000
Op 289	Locaux annexes Mairie		10 000
D 2313	Constructions		10 000
Op 294	Agrandissement groupe scolaire Grands Chênes		50 000
D 2313	Constructions		50 000
Op 296	Aménagement étang parc du château		55 000
D 2315	Installations, matériel et outillage techniques		55 000
Op 308	Centre loisirs Prieuré		15 000
D 2313	Constructions		15 000
020	Dépenses imprévues d'investissement		81 608
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT			231 608

Délibération : vote oui à l'unanimité

B. FONDS SOLIDARITE LOGEMENT : CONTRIBUTION 2012

G. MAURIN explique au conseil que ce fonds, institué par le plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées, permet :

D'une part :

- d'aider les locataires à se maintenir dans leur logement (règlement de dettes de loyer, charges, sous forme de secours ou de prêts),
- d'aider les personnes à accéder à un logement locatif (prise en charge de la caution, du dépôt de garantie, etc.),
- d'accorder des mesures d'accompagnement social lié au logement pour favoriser l'insertion des personnes ou leur maintien dans le logement.

D'autre part, il met en place un dispositif solidarité eau permettant de diminuer l'aide éventuelle apportée par le CCAS aux familles ayant une dette d'eau.

Il propose de renouveler l'adhésion de la commune en 2012 par le versement d'une contribution qui reste fixée à 0,30 €/habitant, soit 1 749.90 € (5 833 x 0,30).

Le Maire, en qualité de président de la commission du FSL, attire l'attention et commente le tableau annexé à la note de synthèse qui retrace le bilan des aides

annuelles. Il précise que les aides accordées le sont souvent en partenariat avec les CCAS et la CAF et que le montant alloué au bassin bellegardien et au Pays de Gex était de l'ordre de 200 000 € en 2011.

G. MAURIN ajoute que les fermiers sous contrat avec la CCPG pour la fourniture et l'assainissement de l'eau participent financièrement à ce fonds et indique que les CCAS ont la possibilité de prendre directement contact avec la CCPG lorsque des familles peinent à honorer leurs factures d'eau.

Délibération : vote oui à l'unanimité

C. SUBVENTION

G. MAURIN explique qu'afin de pouvoir organiser une émission de radio avec les élèves de l'école Intercommunale, l'association TERRE REFRACTAIRE en collaboration avec RADIO ZONES, sollicite la commune pour le versement d'une subvention de 400 €, pour laquelle la commission Finances du 20/03/2012 a émis un avis favorable. Il précise que la commune de Ferney-Voltaire contribue également à hauteur de 400 € pour l'organisation de cet évènement qui regroupe le président du SIVOM de l'Est Gessien, les maires de Ferney-Voltaire et Prévessin-Moëns.

H. FELIX-BANCHAREL demande pourquoi le SIVOM de l'Est Gessien ne subventionne pas cette émission qui se fait au sein de l'école Intercommunale. G. MAURIN répond que la demande n'émane pas de l'école mais de l'association organisatrice, TERRE REFRACTAIRE.

Délibération : vote oui à l'unanimité

6. PLAN LOCAL D'URBANISME - CONFIRMATION DES PERIMETRES L 111-10 - SECTEURS DE « LA BRETONNIERE » ET DU « CENTRE »

Le Maire explique que le PLU en vigueur comprend trois secteurs délimités au plan de zonage au titre de l'article L 111-10 du Code de l'Urbanisme : Vésegnin, La Bretonnière et le centre permettant à la commune d'opposer un sursis à statuer aux demandes d'autorisation d'utilisation ou d'occupation du sol qui seraient susceptibles de compromettre ou rendre plus coûteuses les futures opérations d'aménagement.

Il propose, sur avis favorable de la commission Urbanisme du 22 mars 2012, de délibérer afin :

- de confirmer cette disposition sur deux secteurs : La Bretonnière et le centre (le secteur de Vésegnin ayant fait l'objet d'une autorisation d'urbanisme) ;
- d'autoriser le Maire à poursuivre l'étude urbaine, paysagère et architecturale qui permettra de définir un programme et des orientations pour l'aménagement de ces secteurs.

Le Maire précise que la confirmation de ces périmètres présente l'intérêt d'engager une étude d'orientation sur ces secteurs afin de définir quel type d'urbanisation la commune souhaite y appliquer et comment sauvegarder les éléments existants qui méritent de l'être en cas de vente à un promoteur.

G. MAURIN indique que, dans le cadre du service eau et assainissement de la CCPG, toutes les demandes d'urbanisme concernant les zones 1Na et U sont examinées, en raison des sur-densifications qui entraînent des réseaux supplémentaires importants. Aucun motif ne justifiant que seuls les usagers payent le coût de ces infrastructures, elles doivent être intégrées à des projets globaux. Le sursis à statuer donne du temps aux communes pour une éventuelle mise en place de PUP qui imposent aux promoteurs de participer au financement des infrastructures.

Délibération : vote oui à l'unanimité

7. ANNEXES COMPLEXE SPORTIF SALLE POLYVALENTE G. LAVERRIERE

A. DEPOT AUTORISATIONS

Le Maire explique que dans le cadre de la création d'annexes au complexe sportif de la salle polyvalente G. LAVERRIERE (réalisation de nouveaux vestiaires, d'une salle de réception et de sanitaires) le tout en construction modulaire, il convient de l'autoriser à déposer une demande de :

- permis de construire ;
- d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public.

Délibération : vote oui à l'unanimité

B. DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Maire propose, dans le cadre du projet précité, de l'autoriser à solliciter la participation de tout organisme susceptible d'aider financièrement la commune.

Délibération : vote oui à l'unanimité

8. PHASE II GROUPE SCOLAIRE DE LA BRETONNIERE : AUTORISATION SIGNATURE AVENANTS

JF. PATRIARCA expose au conseil les modifications apportées en cours de chantier et qui nécessitent, conformément aux dispositions légales en vigueur, la passation d'avenants aux marchés de travaux ci-après :

Numéro de lot & Nom de l'entreprise	N° et objet avenant	Montant marché et avenants précédents en euros HT	Montant avenant en euros HT	Pourcentage de moins/plus value sur la totalité des avenants
Lot 5 : « Menuiseries extérieures aluminium - métallerie » ; entreprise SMA	Avenant n° 3 : - imposte pour alignement aux menuiseries et modification d'éléments aluminium ; - fourniture et pose limiteur d'ouverture sur ouvrant ; - escalier extérieur : moins-value sur prestation prévue au marché initial ; - suppression clôture métallique prévue au marché initial - fourniture et pose clôture métallique en grillage	59 163,76 + 1 200,00 + 5 981,99	- 4.614,75	+ 4,34 %
Lot 7 : « Cloisons - plafonds - peinture » ; entreprise PONCET CONFORT DECOR	Avenant n° 2 : - fourniture et pose de doublage placostil dans salle de musique ; - plus value pour fourniture et pose doublage placostil dans classe maternelle n° 4	52 577,19 + 2 639,17	+ 626,53	+ 6,21 %
Lot 10 : « Chauffage - sanitaires - ventilation » ; entreprise BENOIT GUYOT	Avenant n° 1 : - fourniture et pose d'un bac à encastrer dans ancienne salle de musique ; - fourniture et pose de 4 radiateurs suite à adaptation de leur taille par rapport aux menuiseries extérieures ; - fourniture et pose WC handicapé supplémentaire	64 007,36	+ 7 067,87	+ 11,04 %

Numéro de lot & Nom de l'entreprise	N° et objet avenant	Montant marché et avenants précédents en euros HT	Montant avenant en euros HT	Pourcentage de moins/plus value sur la totalité des avenants
Lot 11 : « Electricité - courants faibles » ; entreprise GRANDCHAMP	Avenant n° 3 : - confection alimentation électrique en câble ; - modification des éclairages de sécurité + déplacement d'un bloc de secours ; - ajout 2 blocs de secours dans salle de classe n° 8 (demande pompiers) ; - modification de cloisons à l'étage + création d'un WC ; - ajout éclairage supplémentaire salle de classe étage ; - alimentation électrique brise-soleil orientables	46 255,30 + 283,00 + 486,00	+ 1 102,80	+ 4,05 %

Les lots n° 7 et 10, induisant un dépassement de plus de 5 % du montant du marché initial ont été présentés à la Commission d'ouverture et d'analyse des offres du 02/04/2012, qui a émis un avis favorable.

Le Maire propose au conseil d'autoriser la société NOVADE, mandataire de la commune, à signer ces avenants ainsi que tout document s'y rapportant.

Délibération : vote oui à l'unanimité

9. MODULAIRES GROUPE SCOLAIRE DES GRANDS CHENES : AUTORISATION SIGNATURE AVENANT MARCHE CONCEPTION REALISATION

JF. PATRIARCA explique que le marché d'extension de l'école des Grands Chênes se décompose en 2 tranches :

- Tranche ferme : extension de l'école maternelle d'une surface d'environ 200 m² (surface dans œuvre) consistant en la création d'une salle de classe, d'un dortoir et de sanitaires ;
- Tranche conditionnelle : extension de l'école élémentaire d'une surface d'environ 240 m² (surface dans œuvre) consistant en la création de 2 classes, d'une salle informatique et de locaux de rangement.

Il indique que des modifications ont été apportées en cours de chantier et nécessitent, conformément aux dispositions légales en vigueur, qu'un avenant au marché de conception réalisation visé ci-après soit établi :

TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES SUR LA TRANCHE FERME DU MARCHE

- fourniture et pose de toile de verre magnétique (28,60 m²) ;
- fourniture et pose de faïences dans les sanitaires sur 1,4 m de hauteur (13 m²) ;
- remplacement revêtement Rockpanel par Trespa (142 m²) ;
- plus-value placards et meubles : armoire pour salle de classe / placard pour le dortoir ;
- WC Baby supplémentaire.

(Rappel) Montant initial du marché : 580.365,00 € HT
Plus values : + 13.145,00 € HT

TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES SUR LA TRANCHE CONDITIONNELLE DU MARCHE

- mise en place d'une dalle BA y compris réseaux jusqu'à 1 mètre du bâtiment ;
- rehausse des façades (pour passage fluides et faux plafond acoustique) et remplacement Rockpanel par Trespa ;

- mise en place de points d'eau (hors raccordement dans existant) y compris cloison et faïence ;
- remplacement de la VMC et de la climatisation réversible par système PAC gainable et VMC thermodynamique avec création d'un local coupe-feu ;
- remplacement stores par modèle type « cantine ».

Plus Values : + 49.390,00 € HT

Tableau récapitulatif :

	Montant total en euros HT
Marché de base	555 965,00
Options	+ 24 400,00
Plus values Tranche Ferme	+ 13 145,00
Plus values Tranche Conditionnelle	+ 49 390,00
Montant HT avec avenant	(+10.78 %) 642 900,00

L'avenant proposé induisant un dépassement de plus de 5 % du montant du marché initial, a été présenté à la Commission d'ouverture et d'analyse des offres du 02/04/2012, qui a émis un avis favorable.

Il propose d'autoriser le Maire à signer l'avenant ainsi que tout document s'y rapportant.

Délibération : vote oui à l'unanimité

10. CONVENTION UNIRESO : OFFRE PROMOTIONNELLE 2012

Le Maire propose, dans le but de valoriser l'utilisation des transports publics, de renouveler le partenariat avec Unireso et de mettre en place une offre promotionnelle, par convention, destinée aux habitants de la commune pendant la période du 04/06 au 14/07/2012 pour tout achat ou renouvellement d'abonnement annuel régional junior et adulte ou « tout Genève » junior, adulte ou senior. Le rabais accordé, d'un montant de 125 € (150 CHF) ou 83 € (100 CHF) selon la catégorie d'abonnement, étant pris en charge :

- pour tout nouvel abonnement, à parts égales entre Unireso et la commune,
- pour tout renouvellement d'abonnement, en totalité par la commune.

Il précise que les usagers se présentant en mairie avant le 06/07/2012 se verront délivrer des bons de réduction à faire valoir entre le 04/06 et le 14/07/2012 auprès des TPG, CFF ou tout autre point de vente agréé. Les bons utilisés seront facturés à la mairie en fin de période promotionnelle, pour leur quote-part communale.

En réponse à P. BARMETTLER, le Maire confirme qu'une vérification est effectuée afin que seuls les habitants de la commune puissent bénéficier de la promotion (justificatif de domicile au moment de la souscription), comme déjà fait en 2011.

Délibération : vote oui à l'unanimité

11. COMPENSATION FINANCIERE FRANCO-GENEVOISE : MOTION

F. LE SOURD rappelle les conditions dans lesquelles le Conseil Communautaire a adopté à l'unanimité, le 23 février 2012, une motion relative à la Compensation Financière Genevoise (CFG) défendant la part de pourcentage attribuée à l'Ain et mettant en exergue le rôle prépondérant que doit jouer le Conseil général de l'Ain dans cette affaire.

Elle indique que, suite aux débats un peu vifs rencontrés à la communauté de communes, une motion consensuelle avait été votée à l'unanimité dont l'essentiel a été

repris dans la proposition faite au Conseil Municipal. L'objectif vise à soutenir de façon consensuelle le Conseil Général et la CCPG dans toutes leurs démarches pour garantir aux communes la ressource issue de la CFG.

Motion proposée :

« Le Conseil municipal, informé des menaces pesant sur le taux d'attribution de 24% de CFG au bénéfice du département de l'Ain, après en avoir délibéré,

- **EXPRIME** sa plus vive préoccupation.
- **SOUTIENT** le Président du Conseil Général de l'Ain dans toutes ses démarches pour maintenir le taux de 24%.
- **RAPPELLE** que l'accord de 1973 exige l'affectation des fonds frontaliers aux projets structurants de l'agglomération qui dépassent la simple application mathématique du nombre de frontaliers.
- **EXIGE** le maintien de la clef de répartition 76% - 24% conformément à l'accord de 1973 relatif aux frontaliers travaillant à Genève : « considérant les charges publiques que certaines communes des départements de l'Ain et de la Haute-Savoie supportent à raison de leurs habitants travaillant à Genève ».
- **PROPOSE** au Président du Conseil général en concertation avec les conseillers généraux du secteur de mobiliser ses services en collaboration avec les représentants des deux territoires bellegardien et gessien afin de recenser avec la plus grande précision, le nombre de fonctionnaires internationaux résidant dans le département de l'Ain.
- **DEMANDE** au Président du Conseil général de l'Ain, en lien avec les conseillers généraux du secteur, d'associer très étroitement les élus gessiens et bellegardiens à sa mission de protection des territoires bellegardien et gessien pour la sauvegarde du taux de 24%. »

Délibération : vote oui à l'unanimité

12. OFFICE NATIONAL DES FORETS : VŒU

Le Maire explique que, par courriel reçu en mairie le 7 mars 2012, le secrétaire général du Syndicat National Unifié des Personnels des Forêts et de l'Espace Naturel à l'Office National des Forêts - SNUPFEN - a sollicité la commune sur la proposition de délibération suivante :

« Le conseil municipal de la commune de Prévessin-Moëns demande à l'Etat de suspendre les suppressions d'emplois à l'ONF et exige qu'un débat national sur l'avenir de la forêt publique soit organisé au plus vite, intégrant les élus, les personnels de l'ONF et les représentants des usagers de la forêt.

Le conseil municipal apporte son soutien à la démarche des personnels de l'Office National des Forêts qui vise à assurer la pérennité d'une gestion forestière durable, de proximité assurée par un service public forestier national. »

Le Maire souligne qu'une des inquiétudes actuelle des communes repose sur la ressource en bois-énergie qui dépend directement du travail fait par l'ONF au sein des forêts. Sans cette action, le risque encouru est de voir la filière bois-énergie uniquement assurée par des privés, sans entretien du domaine forestier, seule ressource de cette énergie renouvelable.

P. BARMETTLER trouve que la manière de présenter les choses ne peut qu'inciter à approuver le vœu proposé mais pense que le dossier est beaucoup plus complexe et qu'il est très difficile de se faire une opinion sur la seule présentation du Maire.

Le Maire comprend cette position et propose de débattre sur ce point au conseil municipal de mai, après transmission du dossier complet envoyé par l'ONF.

13. TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES

F. LE SOURD explique qu'il y a lieu de procéder au tirage au sort de 12 noms sur la liste électorale en vue de l'établissement des listes préparatoires du Jury d'Assises pour l'année 2013. Ne doivent pas être pris en compte les citoyens qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit l'année de constitution de la liste préparatoire.

Le tirage au sort s'effectue par une procédure informatique, dont le processus et les résultats sont suivis sur écran par l'ensemble du conseil. Ont été tirés au sort :

- BIESSY Cloé
- BORY Christel
- CHAMBERS Sandra
- COLAS Julien
- DEUR Charline
- FRANC Didier
- GAUTIER Sylvain
- HAGUENAUER Pierre
- BOUSSIOUD Yasmina
- PAIS Christophe
- PELLET Yves
- PEZZONI Alain

14. RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DÉLÉGATIONS REÇUES PAR DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

☒ **DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER** : non-exercice DPU sur les ventes suivantes :

BIEN			DATE
DESIGNATION	REFERENCES CADASTRALES	ADRESSE	DE LA SIGNATURE
Terrain bâti	Section AN n° 139, 178 et 179	247 Chemin de Pré de Planche	13/03/12
Terrain bâti	Section BA n° 137	568 Route de Vésegnin	13/03/12
Terrain bâti	Section AI n° 62, 184 et 83	472 Route de Bellevue	13/03/12
Terrain bâti	Section AN n° 139, 178 et 179	247 Chemin de Pré de Planche	13/03/12
Terrain non bâti	AH n° 113 p	391 Route Bellevue (lot n° 1)	13/03/12
Terrain non bâti	AH n° 113 p	391 Route Bellevue (lot n° 2)	13/03/12
Terrain non bâti	AH n° 113 p	391 Route Bellevue (lot n° 3)	13/03/12
Terrain non bâti	AH n° 113 p	391 Route Bellevue (lot n° 5)	13/03/12
Terrain non bâti	AH n° 113 p	391 Route Bellevue (lot n° 6)	13/03/12
Terrain non bâti	AH n° 113 p	391 Route Bellevue (lot n° 7)	13/03/12
Terrain non bâti	AH n° 113 p	391 Route Bellevue (lot n° 8)	13/03/12
Terrain non bâti	AH n° 113 p	391 Route Bellevue (lot n° 9)	13/03/12
Terrain non bâti	251 BE n° 17	Les Perrières	13/03/12

☒ **Création postes de travail local ATSEM école de la Bretonnière** : marché du 27/02/2012 avec la SARL NINET FRERES d'un montant de 8 490.24 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.

☒ **Etude d'assistance technique poste source Moëns et création réseaux HTA et HTB Maroc-Vésegnin-Tattes du Moulin** : marché du 29/02/2012 avec la SNA PRIM d'un montant de 450 € HT la vacation d'une demi-journée pour chaque réunion technique et 4 850 € HT pour la rédaction de la notice technique et financière, montants auxquels il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.

- ✂ **Mission d'architecte paysagiste conseil année 2012** : marché du 29/02/2012 avec l'atelier FONTAINE EURL d'un montant de 300 € HT par intervention auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur, avec un maximum de 14 900 € HT pour l'année 2012.
- ✂ **Location d'un chapiteau pour diverses manifestations au parc du château en 2012** : marché du 06/03/2012 avec MONDIAL CHAPITEAU d'un montant de 12 612 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.
- ✂ **Dépose et repose d'un plancher à la classe-relais** : marché du 07/03/2012 avec la SARL NINET FRERES d'un montant de 5 575.33 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.
- ✂ **Contrat de maîtrise d'œuvre préau école maternelle des Grands Chênes** : marché du 12/03/2012 avec la SARL PAUCOD Robert d'un montant de 4 000 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.
- ✂ **Extension du réseau public de distribution électrique route des Marlis** : marché du 13/03/2012 avec ERDF - GFE SILLON ALPIN d'un montant de 19 169.40 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.
- ✂ **Achat d'une tondeuse** : marché du 13/03/2012 avec les établissements LAVERRIERE d'un montant de 12 494.98 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.
- ✂ **Mission assistance à maîtrise d'ouvrage aménagement de la salle polyvalente G. Laverrière - transformation et agrandissement des vestiaires** : marché du 15/03/2012 avec la société NOVADE d'un montant de 20 150 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.
- ✂ **Prestations EIJA entretien espaces verts** : marché du 19/03/2012 avec l'Entreprise d'Insertion des Jeunes de l'Ain d'un montant de 665 € HT par journée d'intervention auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur avec un maximum de 36 journées pour l'année 2012.
- ✂ **Médiation dossier M. RICHARD Didier** : le Cabinet DEYGAS - PERRACHON - BES & Associés a été mandaté afin de représenter la Commune lors de cette médiation.
- ✂ **Fourniture et livraison arbres parc du château** : marché du 20/03/2012 avec les pépinières CHOLAT d'un montant de 13 000 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.
- ✂ **Rénovation terrain de foot** : marché du 21/03/2012 avec WIESMANN PARCS ET JARDINS d'un montant de 5 920 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.
- ✂ **Achat véhicule Renault Kangoo** : marché du 21/03/2012 avec la société AUTO LOSANGE d'un montant de 8 000 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur, plus la somme de 298.50 € TTC correspondant à la taxe fiscale, à la carte grise, la redevance d'envoi et la taxe de gestion.
- ✂ **Extension du groupe scolaire de la Bretonnière - phase 2 : marché complémentaire avec SMA - lot n° 5 « menuiseries extérieures aluminium/métallerie »** : autorisation est donnée à NOVADE, mandataire de la Commune, pour signer le marché complémentaire du 21/03/2012 confié à l'entreprise Serrurerie Métallerie d'un montant de 32 978.68 € HT, soit 39 442.50 € TTC.
- ✂ **Extension du réseau public de distribution électrique chemin du Clos** : marché du 21/03/2012 avec ERDF - GFE SILLON ALPIN d'un montant de 7 702.92 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.

↳ Mission maîtrise d'œuvre aménagement de la route de Mategnin : marché du 21/03/2012 avec la SCP DUCRET GROS d'un montant de 12 375 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.

↳ Eclairage public cheminement étang parc du château : marché du 21/03/2012 avec SALENDRE RESEAUX d'un montant de 5 518.24 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.

15. DIVERS

Le Maire indique que la commune a reçu les remerciements pour versement de subvention de la part du Centre d'Information et d'Orientation de Bellegarde-sur-Valserine.

Il indique qu'en raison des ponts du mois de mai et des élections présidentielles, la date retenue pour le prochain conseil municipal, qui sera confirmée ultérieurement, est pour l'instant celle du mercredi 9 mai.

F. LE SOURD projette sur écran le projet d'article de la minorité pour le dernier journal communal ainsi que le bon à tirer qu'elle a signé qui fait ressortir les quelques changements de présentation effectués : une seule phrase est concernée, et la version finale validée présente un texte justifié, aucune phrase n'étant décalée.

La séance a été levée à 22h30

Prochain Conseil Municipal Ordinaire : mercredi 9 mai.